Image not found or type unknown

Soupçon de mariage gris que prévoit la loi

Par **CHAMEAUREAU ARNAUD**, le **27/12/2016** à **19:16**

Bonjour

je me suis marié en août 2015 au Maroc avec une marocaine. Après avoir fait tous les papiers nécessaires de transcription, visa etc... elles est arrivée en janvier 2016 sur le territoire français. J'ai senti qu'elle a très vite pris ses distances et qu'elle a commencé à me dénigrer un peu partout (amis, famille..)
Peu de temps avant le renouvellement du visa elle m'annonce avoir des doutes sur ses sentiments mais que cela allait sans doute revenir (problèmes d'intégration). Une semaine après la demande de renouvellement de visa (pour 2 ans maintenant) elle m'annonce qu'il faut mieux se séparer (je vous passe les excuses du genre : je suis pas assez bien pour toi, tu trouveras une autre femme....). Suite à sa décision je lui ai demandé de chercher un logement (elle quitte le domicile le 1/02/2017)car je ne conçois pas de vivre sous le même toit avec une personne qui ne m'aime pas et qui continue à me critiquer à qui veut l'entendre.
La demande de visa étant en cours de renouvellement dois je faire une déclaration à la préfecture car je soupçonne vraiment une manipulation pour obtention de visa et si je ne fais rien est ce que je risque d'avoir des ennuis avec la justice sachant que j'avais des doutes et que de ce fait je deviens complice?

Par **Visiteur**, le **27/12/2016** à **19:19**

Bsr,
Perso, je n'hésiterais pas à le faire.

Par **youris**, le **27/12/2016** à **20:06**

bonjour,
vous devez prévenir votre préfecture de la cessation de la vie commune d'avec votre épouse.
vous pouvez consulter ce lien:
http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/influence-divorce-titre-sejour-11941.htm#.WGK70vnhC00
salutations

Par **isa31**, le **27/12/2016** à **20:49**

je me suis mariée avec un tunisien en 2012 après 1 an de vie commune le tout en tunisie. Suite aux problèmes économiques du pays, nous sommes venus en france pour deux ans environs (cela fait 3 ans et demie). le comportement de mon conjoint a évolué lentement vers un mutisme, pas de loisirs, pas de vie sociale, mais il travaillait. je mettais cela sur le compte du changement de culture et la distance avec sa famille. Je viens de découvrir qu'il me trompe pratiquement depuis notre arrivée en france, parfois il a eu plusieurs maitresses en même temps. je pense donc avoir été victime d'un mariage gris, quelles preuves faut-il? des copies de discussions sur les réseaux sociaux, une copie de photo explicite, des témoignages de l'une ou l'autres de ses amantes sont-elle suffisantes? sinon quoi d'autre?

Par **youris**, le **27/12/2016** à **20:53**

bonjour,
êtes-vous française ou tunisienne ?
votre mariage a-t-il été transcrit sur l'état civil français ?
Que votre mari vous trompe avec d'autres femmes prouve son infidélité mais pas forcément qu'il s'agit d'un mariage gris.
dans votre situation, il faut envisager rapidement le divorce.
salutations

Par **Djadel nouraaze**, le **28/12/2016** à **03:25**

Que faire après six ans de vie commune avec un algérien qui m'a abandonné alors que je l'ai épouse et fait son regroupement familial a Nantes après être expulse de France en situation irrégulière et arriver en France il me fait une violence silencieuse des insultes des injures et des séjours longuement d'une année dans d'autres ville en France soit disant pour le travail dont j'en ai bénéficier de rien et rupture de vie conjugale depuis 3ans

ouvrez votre propre fil pour votre question, il ne faut pas poser votre question dans une discussion en cours, car on ne comprend plus rien

Par **isa31**, le **28/12/2016** à **03:47**

je suis française, et oui le mariage a été trascrit en france

Par **youris**, le **28/12/2016** à **10:32**

il vous faut donc envisager le divorce mais le fait qu'il vous trompe ne prouve pas qu'il

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

s'agisse d'un mariage gris, difficile à prouver quand on est marié depuis 4 ans.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés